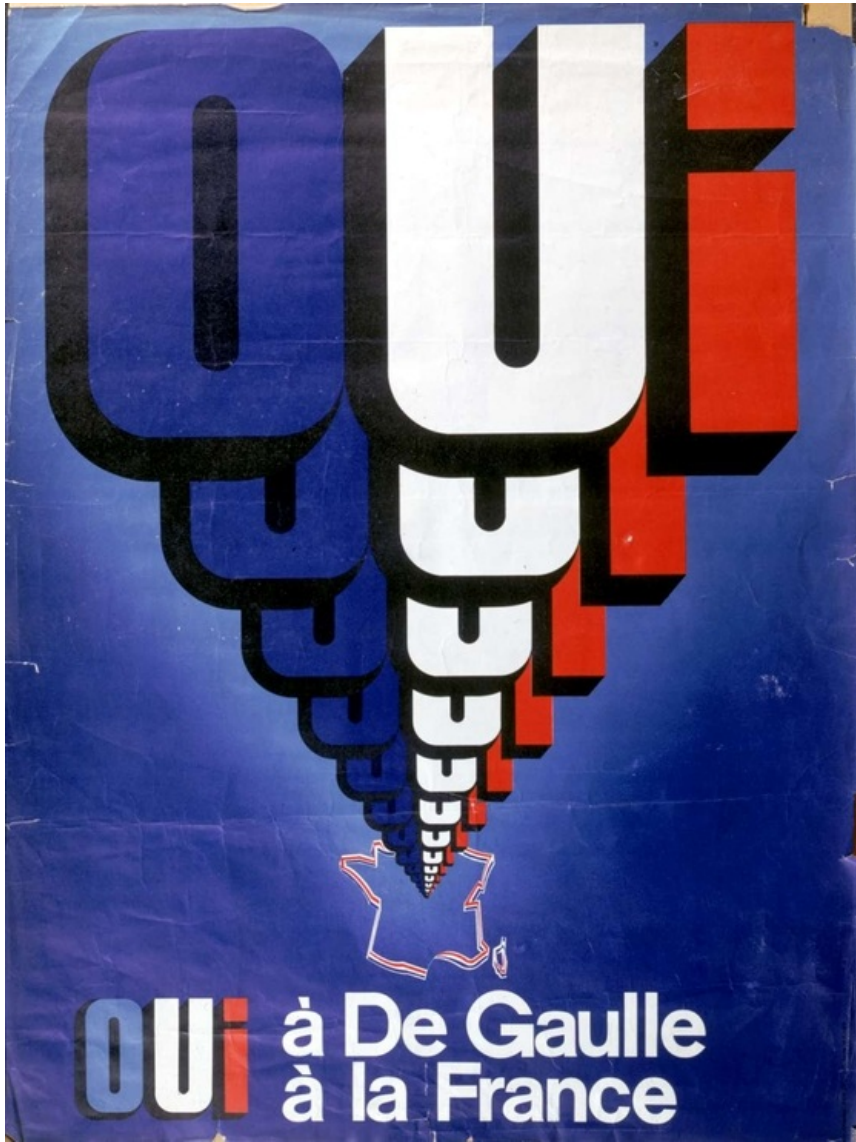


« Oui à De Gaulle, à la France » (affiche pour le référendum)

© J.-L. Charmet



Vainqueur de la crise de mai 1968, de Gaulle est cependant affaibli. L'autorité de l'État a été ébranlée pendant plusieurs semaines. Pour renforcer son autorité, le président décide de consulter l'opinion en organisant un référendum à propos du Sénat et de la réforme des régions. Le 10 avril 1969, il déclare : « De la réponse que fera le pays à ce que je lui demande va dépendre évidemment soit la continuation de mon mandat, soit aussitôt mon départ ».

Le 27 avril 1969, le non l'emporte. Le lendemain il abandonne ses fonctions et laisse le pouvoir au président du Sénat, Alain Poher.

© 2000-2024, rue des écoles